

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 3 OCTOBRE 2018

2018/62 - DECISION MODIFICATIVE N° 3

Les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2018 font l'objet en cours d'année de modifications.

Aussi, il vous est proposé les modifications à intervenir dans nos documents budgétaires (section fonctionnement et investissement).

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstentions : Mme ACS - M. HENRI - M. NIEUVART (pouvoir) - M.CAUX (pouvoir) - M. DUEZ - Mme KEIGNART (pouvoir).

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme